

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE de LES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 janvier 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de conseillers représentés : 2
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 27

L'an deux mille vingt trois, le vingt-trois janvier à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le dix-sept janvier, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Pierre CITEAU, Nicole EDOUARD, Jean-Luc BRIANCEAU, Jean-Luc RABILLARD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Sarah RENAUD, Mickael ONILLON, Thony CHABOT, Sarah MICHON, Vincent BELLEAU, Patricia BLANCHARD, Sébastien HULIN, Sophie CHATELIER, Martial CAILLAUD, Pauline CAILLONNEAU, Isabelle CHAIGNE.

Absents donnant pouvoir : Hélène LECOMTE a donné pouvoir à Patricia BLANCHARD, Stéphanie CHIFFOLEAU a donné pouvoir à Thony CHABOT.

Absents : Odile DEGRANGE, Corinne BRAUD, Paul MAZENS, Antoine GUILLET et Charles-Bernard DRUGEON.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D23012023_02 : Garantie d'emprunt sollicitée par Podeliha concernant le financement d'acquisition de 3 logements situés sur la commune des Achards « La Vallée du Plessis II »

Monsieur le Maire explique que la commune des Achards a été destinataire d'un courrier en date du 13/12/2022 de la part de Podeliha sollicitant une garantie d'emprunt à hauteur de 30% du prêt concernant le financement principal d'acquisition en Vente en Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 3 logements sur la commune tandis que le Département de la Vendée est sollicité pour les 70% restants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

Article 1 : L'assemblée délibérante de la commune de Les Achards accorde sa garantie à hauteur de 30.00% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 412 000.00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 141849 constitué de 4 lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 123 600.00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est accordée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et des consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le Maire,

Michel VALLA

La secrétaire de Séance,


Signé électroniquement par : Marie-Françoise MAST
Date de signature : 24/01/2023
Qualité : Maire Les Achards
Achards

Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 30/01/2023
Au registre